

Rectificatif

Générale

modern

Rectificatif n° 78-0159/PR/FIN accordant une bonification de points aux fonctionnaires des cadres territoriaux détenant des fonctions d'autorité.

n° 78-0159/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-
TIONALE

Date de publication
2 février 1978

Numéro JO
n° 4 du 27/02/1978

Date du numéro
27 février 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

En ce qui concerne le chef de cabinet du premier ministre

- Au lieu de : Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1er octobre 1977
- Lire Le présent arrêté prendra effet pour compter du 14 juillet 1977, date de sa nomination.